AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1935
FR0000030611-FS0800

8 décembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE MAROCAINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 décembre 2015, M. Jacques Vitalis, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 décembre 2015, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Copages SAS et Covimar SC qu'il contrôle, les seuils de 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE MAROCAINE et ne plus détenir directement et indirectement aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions COMPAGNIE MAROCAINE hors marché.